

TTE 30 2017.RRGR.29

Propositions d'amendement

Version 3

Le 22.03.2017 / FGO

Arrêté sur l'offre de transports publics pour la période 2018-2021

Auteur-e-s	Proposition	+	-
		++	--
PEV (Wenger) UDC (Guggisberg)	Le passage du train au bus entre Spiez et Interlaken ne sera fait que lorsque les conditions suivantes seront réunies : • Instauration de la cadence semi-horaire pour les IC entre Berne et Interlaken • Amélioration de la sécurité à l'endroit où les bus accèdent à l'A8 en direction d'Interlaken Aucun investissement ne sera réalisé pour l'arrêt des trains régionaux dans les gares concernées par ce changement.		-
UDC (Guggisberg)	Le canton ne décidera de remplacer la ligne de train Spiez-Interlaken par une ligne de bus qu'une fois la décision concernant l'étape d'aménagement 2030/2035 avec une cadence semi-horaire pour le trafic longue distance entre Berne et Interlaken prise au niveau fédéral (vraisemblablement en 2019).		--
Wenger (PEV)	La décision de remplacer la ligne ferroviaire entre Spiez et Interlaken par une ligne de bus doit être reportée. Cette décision devra être prise une fois que les coûts de l'adaptation du débouché dans l'A8 à l'est de Därligen seront connus. Jusqu'à cette décision, il ne faut procéder à aucun investissement dans les gares concernées.		--

Gabi Schönenberger (PS) Burren (UDC)	Ligne de car postal 30.613 Schwarzenbourg – Abligen : maintien de la ligne 613. L'intégration du transport scolaire à la ligne permettra à l'avenir une meilleure utilisation des ressources et le respect des exigences minimales. La commune de Schwarzenbourg contribuera de manière substantielle au financement.		-
---	---	--	---